

Le lundi 4 mars 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TREGUER, Maire.

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Présents : 9
Votants : 9

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Delphine GUIDAL et Robert ROUSSEAU, excusés

Secrétaire de séance : Myriam GUÉNEUGUÈS

0.02. 24 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIÈRE REUNION

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

1.02.24 RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE TI BRAS

Présence de Mr Gabriel HÉLIÈS, technicien assistance à maîtrise d'ouvrage du service ingénierie de la CCPI et de Mr Maël LE ROUX, architecte de l'atelier NEIZH.

Mr Maël LE ROUX présente à l'assemblée l'avant-projet sommaire de la rénovation du bâtiment de Ti Bras. Après avoir échangé et entendu les préconisations de la maîtrise d'œuvre, le conseil se positionne à la majorité des membres présents, sur ces 2 points :

- l'ouverture du pignon ouest par une porte fixe donnant sur la partie bibliothèque
- la pose d'un revêtement de carrelage des sols du rez-de-chaussée

D'autre part, le conseil demande de revoir l'emplacement de l'évier au niveau du bar, ainsi que la taille des salles à l'étage.

Concernant la partie extérieure de l'arrière du bâtiment, l'aménagement final se fera ultérieurement, après la réalisation du lotissement de Park Glas. Cet espace sera engazonné dans un premier temps.

2.02.24 COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mr le Maire présente le Compte Administratif 2023 comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2022		25 452,32		75 931,16
Réalisations 2023	152 896,51	222 736,13	75 551,88	128 133,40
Résultat 2023		69 839,62		52 581,52
Résultat de clôture		95 291,94		128 512,68

Le résultat global des 2 sections s'élève à 223 804,62 €

Après que le Maire ait quitté la salle, André Kermarrec, Adjoint Maire, met aux voix le Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le Compte Administratif 2023.

3.02.24 COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Le compte de gestion du Trésorier est présenté à l'assemblée délibérante. Le compte de gestion, en tous points identique aux données du compte administratif 2022 présenté ci-dessus, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier et visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le Compte de Gestion 2023.

4.02.24 PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET RANDONNÉES

Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des itinéraires de randonnée suivants :

- Itinéraires pédestres
- Itinéraires VTT
- Itinéraires équestres

Ce projet est proposé par Pays d'Iroise Communauté.

Mr le Maire informe qu'un ou plusieurs itinéraires ayant pour Maître d'Ouvrage la Communauté de communes du Pays d'Iroise, empruntent des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère,

Après discussion, le Conseil Municipal :

- **Autorise le passage des randonneurs sur les propriétés privées communales.**
- **Autorise le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges "balisage et signalétique en randonnées" du Département et la promotion touristique de tracés.**
- **Demande l'inscription au PDIPR des itinéraires ayant pour Maître d'ouvrage Pays d'Iroise Communauté et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière.**
- **S'engage à informer le Département de toute fermeture des itinéraires en transmettant une copie des arrêtés municipaux.**
- **Autorise Mr le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.**

5.02.24 COMMISSION COMMUNALE DES AFFAIRES SOCIALES

Myriam Guéneuguès, adjointe aux affaires sociales, fait part à l'assemblée d'une demande du CDAS de Saint-Renan concernant une personne nécessiteuse de la commune, pour retard de paiement de loyers et propose de verser une aide financière de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE cette proposition, la somme de 500 € sera versée directement au propriétaire du logement.

6.02.24 INSTALLATION CLASSÉE

Mr le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable donné par le préfet à la demande d'autorisation concernant une activité relevant de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement à la SAS Engie Green Les Deux Croix pour l'exploitation de 5 aérogénérateurs sur la commune de Plouarzel.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal accepte le devis de la société ISOSIGN relatif à l'achat de 3 panneaux « Route Barrée » 800x600 pour un montant HT de 293,24 €
- Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 20 avril.

Reun TRÉGUER	André KERMARREC	Myriam GUÉNEUGUÈS	Mikaël LE MÈNE
Sylvain KERMARREC	Delphine GUIDAL	Yohan BELLEGUIC	Jean-Michel L'HOSTIS
Robert ROUSSEAU	Fabienne MORVAN	Isabelle LAMOUR	

